



Région de Nyon

RAPPORT
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

RAPPORT DE LA

Commission des Finances (CoFin)

CHARGÉE D'ÉTUDIER LE/LA

PR 51-2025 Comptes 2024

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission (liste des présent(e)s *in fine*) s'est réunie le 7 mai 2025 dans les bureaux de la Région de Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre en présence de Paul Ménard, responsable des finances, ainsi que de Boris Mury, Secrétaire Général. Nous les remercions de leurs disponibilités et pour les réponses qu'ils ont fournies à nos questions.

La Commission tient à rappeler qu'elle ne se prononce ni sur le rapport de gestion, ni sur le rapport de gestion dédié à l'utilisation de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires 2024, du ressort de la Commission de Gestion.

Commentaires généraux :

La Commission prend acte du rapport sur le contrôle restreint des comptes de notre association effectué par la fiduciaire Heller que nous avons reçu le 8 mai 2025.

En règle générale, nous souhaiterions également que les dépassements par rapport au budget soient systématiquement signalés dès survenance même si nous n'avons rien constaté de très matériel.

Par souci de concision, votre Commission ne mentionne dans ce qui suit que ses propres remarques en sus de celles mentionnées dans le préavis. Si rien n'est à signaler, elle mentionne RàS (Rien à Signaler).

Comptes de fonctionnement 2024 par ordre administratif

10. Autorités

RàS

11. Administration

RàS

12. Communication et Monitoring

RàS

13. Service du personnel

RàS

14. DISREN

RàS

15. Affaires culturelles

RàS

16. Tourisme

Nous confirmons que les taxes de séjour reversées à NRT représentent 50% de celles que la Région a encaissées, ce qui est en ligne avec le règlement encore en vigueur en 2024, le nouveau règlement de la taxe de séjour n'entrant en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2025.

Nous émettons un vœu ici en ce qui concerne la carte « Explore », vu que cela pourrait devenir un montant important, et récurrent, nous aimerais que le coût soit comptabilisé à part et non mis dans le compte « 160.3650 Conventions » et que ce coût soit mentionné dans le Rapport de gestion 2025 sur l'utilisation de la taxe régionale de séjour et taxe sur les résidences secondaires avec une projection des coûts approximatif total de l'année.

17. Sports

RàS

18. Mobilité

RàS

19. Transports publics

RàS

21. Participations

Vu les résultats de ces dernières années qui ont non seulement permis de remettre à flot le capital de notre association mais également de faire cette année à la fois des amortissements exceptionnels mais également de constituer un nouveau fond (voir rubrique 22 ci-dessous), nous avons reçu l'assurance que conformément au préavis 13-2022 qui avait été déposé pour augmenter les cotisations et qui justifiaient cette augmentation de 5 CHF selon la décomposition ci-dessous :

- 3 CHF pour permettre l'équilibre financier et garantir les prestations statutaires
 - 2CHF pour améliorer les prestations et répondre aux demandes du Conseil intercommunal
- le budget 2026 prendrait en compte une réduction des cotisations pour nos communes, le montant exact restant à déterminer. Nous saluons la volonté du CODIR et ne manquerons pas d'étudier celle-ci lors de l'étude du préavis du budget à venir.

22. Services financiers

Nous tenons à saluer l'initiative du CODIR de placer sur des comptes à terme auprès de la BCV certaines liquidités qui ont permis de générer un revenu de CHF 26'736.12.

Nous nous inquiétons sur le fait que la SOFREN dont nous avons obtenu les comptes pour la première fois cette année ne soit pas en mesure de payer le dividende de CHF 10'000 prévus au budget par manque de liquidités. Nous sommes dubitatifs sur la façon dont cette société anonyme, dont la Région détient l'intégralité du capital, pourrait se porter acquéreuse des différents éléments fonciers pour lesquels elle a signé par le passé des « promesses de vente»

En ce qui concerne les comptes de Télé-Dôle SA, on nous informe que les comptes sont sur leur site : <https://teledole.ch/wp-content/uploads/2024/12/Rapport-de-gestion-2023-2024.pdf>

Le CODIR a décidé, suite aux résultats positif de cette année, de créer un nouveau fonds intitulé « Fonds d'études et d'investissements ». Avec l'introduction des nouvelles normes comptables fédérales MCH2 qui entreront en vigueur pour notre Région avec le budget 2026, ce fond devrait soit faire l'objet d'un règlement à valider par le Conseil Intercommunal selon un délai défini ou être dissout.

Nous suivrons donc ce point.

23. Amortissements

Les amortissements 2024 de l'annexe 4 sont en bonne correspondance avec les montants budgétés. 5 préavis, dont le plus ancien date de 2015, ont été totalement amortis en 2024 et vont disparaître du radar des suivis.

42. Développement territorial

RàS

82. Promotion économique Régionale

RàS

83. Energie et environnement

RàS

Investissements 2024

Concernant le préavis 34-2024 (projet d'agglomération 5), le projet sera déposé à Berne en juin et le préavis devrait être clôturé en 2025. Le préavis 36-2024 (renouvellement de la stratégie régionale) est en attente de la subvention cantonale et pourra également être clôturé en 2025.

Deux préavis plus anciens, le 59-2020 et 14-2022 devraient également être clôturés en 2025 selon le Secrétaire Général.

La commission des finances est convaincue que l'analyse comptable permettant de suivre comptablement les paiements, remboursements et les amortissements année après année pour chaque préavis facilitera la gestion des préavis en cours et le contrôle du non dépassement des crédits accordés par le Ci lors de la clôture du préavis. A cette fin, deux colonnes supplémentaires (solde du préavis et solde des amortissements) seront nécessaires pour chaque préavis en cours et détaillé dans l'annexe 4 des comptes listant les amortissements.

Engagements hors bilan

RàS

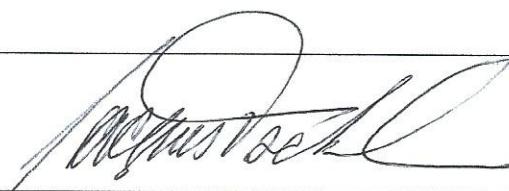
Conclusion

Le résultat se solde par un bénéfice de CHF 105'898.00 qui permet de renflouer encore le capital comptes 2024 (CHF 142'813.76). L'augmentation des cotisations ainsi qu'un contrôle des dépenses « aidé » par une baisse des frais RH ont permis à la Région de se remettre à flot, ce que nous saluons. Nous souhaitons cependant emmèter les recommandations suivantes :

- 1) Que les frais de la carte « Explore » soient comptabilisé séparément et non plus avec les conventions

Convaincue que ce vœu sera suivi d'effet, votre Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis 38-2024-Comptes 2023 tel que présenté

Rolle le 20 mai 2025

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Francis Costiou, corapporteur	
La Rippe	
Cesare Palmieri	Excusé
Beginins	
Robert Jenefskym	Excusé
Nyon	
Vincent Moret	
Coppet	
Philippe Schirato, corapporteur	
Founex	
Jacques Tschudin, corapporteur	
Rolle	
Nathalie Vez	
Givrins	